



Faire des aménagements cyclables pour ceux qui ne se déplacent pas (encore) à vélo

Sur le territoire Côte Basque-Adour, la majorité des trajets quotidiens se font sur des distances courtes, parfaitement adaptées au vélo. Pourtant, la voiture reste dominante, même pour quelques kilomètres. Le Plan de Mobilité 2020–2030, adopté à l'unanimité par les maires, fixe un cap clair : réduire la part de la voiture et accélérer le report vers les mobilités actives. Ce document propose aux candidat-es de s'engager concrètement pour que ces objectifs deviennent réalité dans leur commune – en levant les freins, en aménageant l'espace public, et en donnant à tous la possibilité de choisir le vélo.

Nom de la liste candidate aux élections municipales et communautaires :

Ville : **BIARRITZ**

Nom de la tête de liste : **JB DUSSAUSSOIS LAR** 

Date : **19/02/2026**

Signature :

JB DL

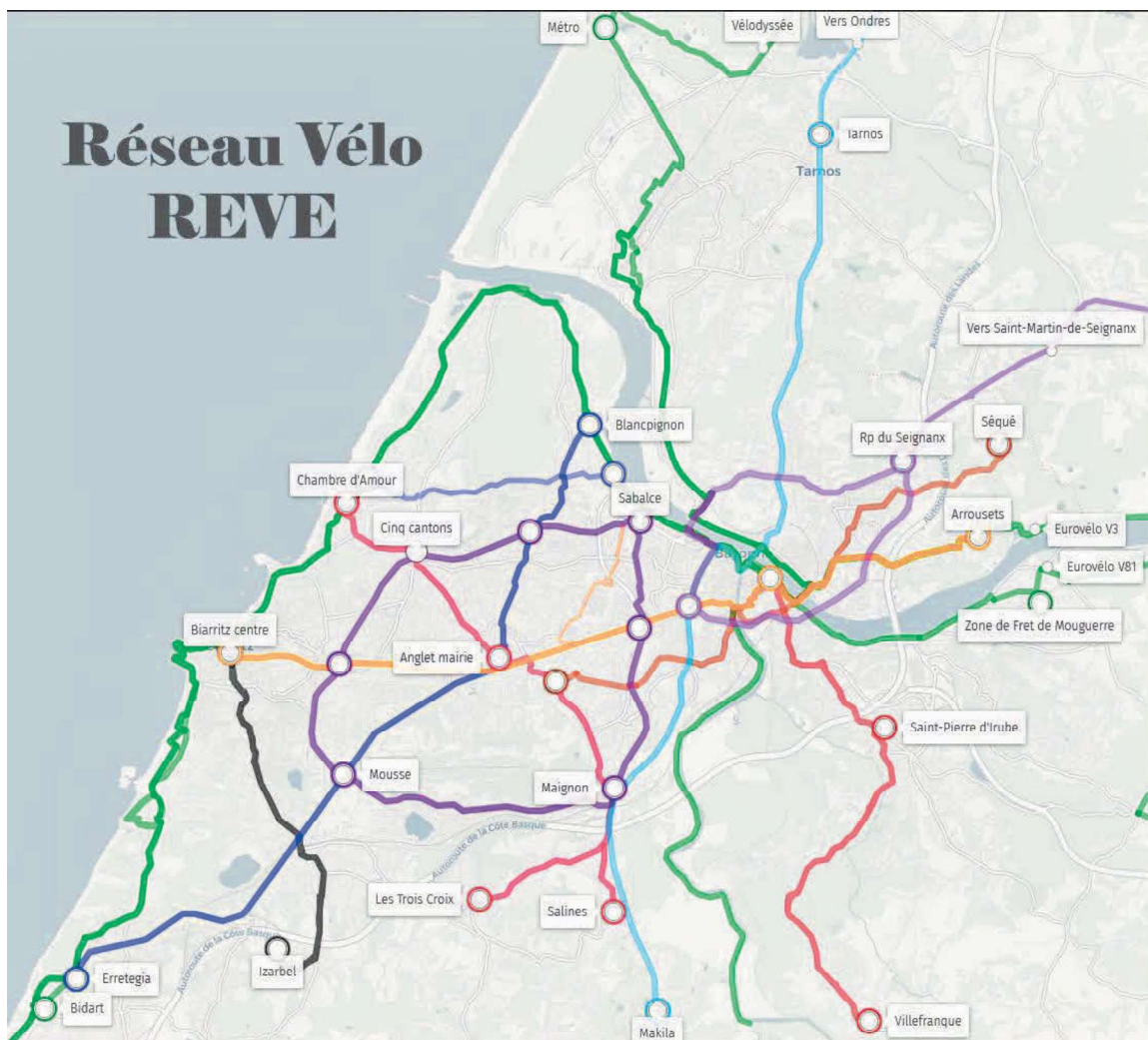
Veillez noter que ces questions se réfèrent à une note de position détaillée, mise à la disposition des candidats par l'association et accessible sur notre site internet : <https://txirrindola.org/amenagements/>

1. Pour atteindre les objectifs du Plan de Mobilité 2020-2030 de notre agglomération, je m'engage à :

- Mettre en œuvre des aménagements qui permettent d'augmenter la part modale de la marche (+6 %/an) et du vélo (+19 %/an), et à réduire celle de la voiture (-5 %/an).
☒ OUI ☐ NON
- En contraignant la circulation automobile et en réduisant l'espace dédié à la voiture (voies de circulation, places de stationnements) pour atteindre l'objectif de passer de 77 à 52 % de part modale de la voiture conformément à la résolution votée par le maire actuel et les représentants de votre commune au sein du SMPBA.
☒ OUI ☐ NON
- Respecter les engagements pris au sein de l'agglomération pour garantir la cohérence et l'efficacité de la politique de mobilité à l'échelle du territoire.
☒ OUI ☐ NON

2. Pour construire un réseau cyclable cohérent et accessible, je m'engage à :

- Créer des itinéraires structurants, directs, continus, lisibles et confortables entre les quartiers et les pôles de vie et d'activités (emploi, études, commerce, loisirs) y compris en prenant de la place à la voiture conformément au PARM.
☒ OUI ☐ NON



- Déployer un maillage fin dans tous les quartiers pour relier les lieux de vie et d'activités aux grands axes.

☒ OUI
☐ NON
- Modifier le plan de circulation à l'échelle des quartiers pour y réduire concrètement la vitesse et le trafic automobile, afin de les apaiser et sécuriser pour les piétons et les cyclistes.

☒ OUI
☐ NON
- Adapter les aménagements au contexte local : pistes séparées sur les axes rapides, rues apaisées dans les quartiers résidentiels, vélorues, zones de rencontre.

☒ OUI
☐ NON
- Réserver les voies vertes exclusivement aux espaces périurbains en raison des conflits d'usage entre piétons et cyclistes qu'elles génèrent en milieu urbain.

☒ OUI
☐ NON
- Assurer la lisibilité du réseau par un jalonnement homogène et une signalisation claire.

☒ OUI
☐ NON

3. Pour garantir la sécurité et le confort des cyclistes, je m'engage à :

- Respecter strictement le Référentiel d'Aménagements Cyclables (RAC) du SMPBA sans dérogation de confort et à suivre les préconisations du CEREMA.

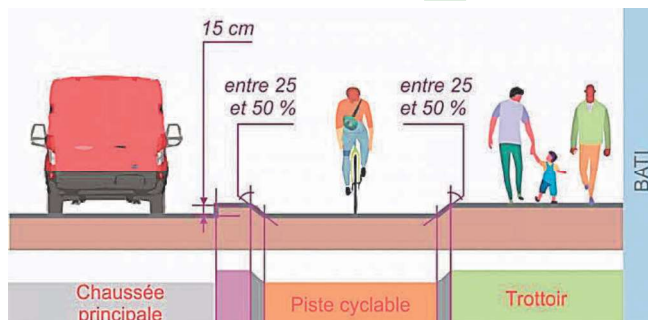
☒ OUI

☐ NON

- Concevoir des pistes larges, continues, séparées physiquement de la circulation motorisée et des trottoirs.

☒ OUI

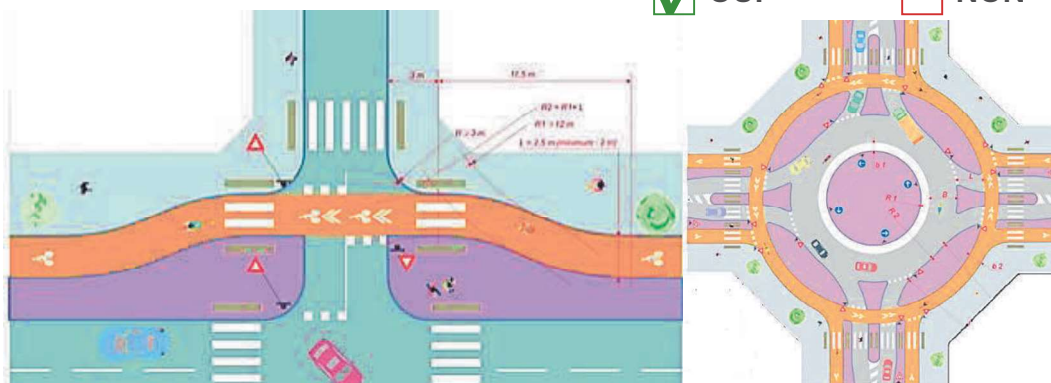
☐ NON



- Sécuriser les intersections et permettre d'assurer la continuité du réseau cyclable : orthogonalisation, régimes de priorité cohérents, traversées visibles.

☒ OUI

☐ NON



- Garantir le confort d'usage : visibilité dégagée, rayons de giration adaptés aux vélos, absence de ressaut (vue zéro), d'obstacles ou de végétation gênante, et entretien régulier des aménagements.

☒ OUI

☐ NON

- Mettre à niveau les aménagements existants non conformes, en corrigeant les défauts de sécurité et de confort.

☒ OUI

☐ NON

- Abandonner la construction de nouvelles pistes cyclables sur trottoir ou de voies vertes en milieu urbain, et transformer les aménagements existants pour rendre les trottoirs aux piétons tout en garantissant de véritables pistes sécurisées aux cyclistes.

☒ OUI

☐ NON

4. Pour appliquer les règles qui facilitent la vie des cyclistes, je m'engage à :

- Mettre en œuvre les dispositifs prévus par le Code de la route : M12 (cédez-le passage cycliste), double-sens cyclable, sas vélo colorisé, régime de priorité.



☒ OUI

☐ NON



- Coloriser systématiquement les traversées cyclables prioritaires en adoptant la couleur commune que l'agglomération définira pour renforcer leur lisibilité et leur respect tout en homogénéisant le réseau cyclable à l'échelle du territoire.

☒ OUI

☐ NON



- Matérialiser les trajectoires vélos par des pictogrammes dans les intersections où ils ne sont pas prioritaires.

☒ OUI

☐ NON

- Signaler et sécuriser les déviations en cas de travaux sur aménagement cyclable.

☒ OUI

☐ NON

- Appliquer l'article L. 228-2 du Code de l'environnement à chaque rénovation de voirie.

☒ OUI

☐ NON

- Créer une trame piétonne continue et des trottoirs traversants pour apaiser les conflits d'usages.

☒ OUI

☐ NON

5. Pour permettre à chaque enfant d'aller à l'école à pied ou à vélo, je m'engage à :

- Généraliser le programme « Savoir Rouler à Vélo » jusqu'au niveau 3 (savoir rouler en ville) dans toutes les écoles primaires, avec un objectif de 100 % des élèves formés en fin de CM2.

☒ OUI

☐ NON

- Créer des « rues aux enfants » apaisées et sans voitures aux abords des établissements scolaires.

☒ OUI

☐ NON

- Relier chaque école à son quartier par des itinéraires cyclables sûrs, continus et visibles (jalonnés et matérialisés).

☒ OUI

☐ NON

- Soutenir l'apprentissage de l'autonomie dès le plus jeune âge, en créant des circuits d'agilité ou de sécurité routière en accès libre.

☒ OUI

☐ NON

6. Pour lever le frein du stationnement vélo, je m'engage à :

- Multiplier les arceaux robustes et adaptés à tous types de vélos là où les cyclistes garent leurs vélos quelques heures, dans les lieux de vie, d'étude, de travail et de consommation.

☒ OUI

☐ NON

- Installer des abris sécurisés (fermés, couverts, éclairés) partout où les cyclistes garent leur vélo des journées entières ou la nuit.

☒ OUI

☐ NON

- Déployer des solutions de stationnement résidentiel en habitat collectif (abris publics, dispositifs en copropriété).

☒ OUI

☐ NON

- Prévoir du stationnement temporaire lors des événements et festivités, intégré systématiquement dans les plans d'organisation.

☒ OUI

☐ NON

- Intégrer systématiquement le stationnement vélo dans tous les projets d'aménagement urbain et de logement.

☒ OUI

☐ NON

- Valoriser les commerces et entreprises cyclo-engagés avec un label dédié et des aides ciblées.

☒ OUI

☐ NON

7. Pour montrer l'exemple dans l'administration, je m'engage à :

- Faciliter l'usage du vélo par les élus et agents : proposer un vélo de fonction, mettre à disposition une flotte adaptée pour les déplacements inter-sites, et aménager si nécessaire des équipements de confort (vestiaires, casiers, douches).

☒ OUI

☐ NON

- Développer une culture de la mobilité active dans l'administration : proposer des formations aux agents municipaux, et former spécifiquement les services de voirie, d'urbanisme et de police aux enjeux des mobilités actives et aux évolutions réglementaires.

☒ OUI

☐ NON

8. Pour soutenir une économie locale à vélo, je m'engage à :

- Encourager la livraison à vélo-cargo et créer des espaces logistiques mutualisés.
☒ OUI ☐ NON
- Soutenir les ateliers vélo associatifs (réparation, apprentissage, réemploi).
☒ OUI ☐ NON
- Accompagner les commerces et entreprises dans leur transition cyclo-compatible.
☒ OUI ☐ NON

9. Pour faciliter l'accès au vélo pour tous, je m'engage à :

- Proposer des aides à l'achat ou à la location longue durée de vélos (VAE et classiques).
☒ OUI ☐ NON
- Faciliter l'intermodalité avec les transports en commun (jalonnement, services, accès, stationnement et possibilité d'emporter les vélos dans les bus, cars et trains).
☒ OUI ☐ NON

10. Pour piloter une politique vélo cohérente et ambitieuse, je m'engage à :

- Déléguer la réalisation des axes structurants cyclables à la communauté d'agglomération pour garantir la cohérence et la continuité du réseau.
☒ OUI ☐ NON
- Adopter un plan vélo dès le début du mandat avec un calendrier et des objectifs chiffrés de part modale et de kilomètres aménagés.
☒ OUI ☐ NON
- Créer un budget vélo identifié, pérenne et pluriannuel, à hauteur des ambitions affichées.
☒ OUI ☐ NON
- Mettre en place un suivi annuel transparent : réalisations, utilisation du budget, accidents, perception des usagers.
☒ OUI ☐ NON
- Associer systématiquement les usagers et les associations à l'élaboration et à l'évaluation des projets.
☒ OUI ☐ NON
- Mettre en place des réunions régulières et des visites sur site pour présenter/corriger/améliorer des projets ou les aménagements existants.
☒ OUI ☐ NON

Commentaires

Le nombre de déplacements majoritairement réalisés en voiture dans la commune de Biarritz impose aujourd'hui de repenser son plan de circulation afin de pouvoir y réaliser des aménagements pertinents et qualitatifs en faveur du vélo.

En effet, si le mot "vélo" apparaît si peu dans notre programme c'est tout simplement parce qu'il est pratiquement impossible aujourd'hui d'y réaliser des aménagements type "pistes cyclables" entre des emprises bien souvent insuffisantes et des voiries supportant des trafics importants.

Ainsi, notre stratégie concernant les aménagements en faveur du vélo comporte plusieurs leviers.

1 - Étudier un plan de circulation permettant de limiter les circulations des véhicules vers les cœurs de quartier, le centre-ville, et sur certains axes, afin de pouvoir y développer des aménagements sécurisés en faveur du vélo type "pistes cyclables".

2 - Réorganiser le stationnement

- par une tarification avantageuse en faveur des Biarrots pour les parkings en ouvrages du centre-ville,

- par la création de parkings relais + navettes en périphérie du centre-ville, Floquet, Aguilera et Iraty.

Ces deux premières actions auront pour objectif :

- de réduire les circulations sur certains axes et pouvoir ainsi y aménager des pistes cyclables,

- d'élargir le périmètre "centre-ville" et d'y développer sa piétonnisation grâce à la réduction des places de stationnement en surface.

3 - Mise en place d'une Zone 30 généralisée et DSC sur l'ensemble de la commune avec accompagnement par les panneaux réglementaires et marquages au sol.

4 - Assurer la continuité des circuits vélos existants tout en veillant à la sécurité des usagers.